

Le Programme de restauration des terres forestières privées

Le Programme de restauration des terres forestières privées fait partie du Programme sur le dendroctone du pin du gouvernement du Canada. Ce dernier représente un investissement de 40 millions de dollars étalé sur six ans, et il vise à contrer l'épidémie de dendroctones du pin ponderosa qui sévit dans l'Ouest canadien.

Le Programme de restauration des terres forestières privées a pour but d'aider les propriétaires fonciers dans la lutte contre le dendroctone du pin ponderosa — dès ses premières manifestations — et à remettre en état les forêts privées infestées par le ravageur.

Les propriétaires fonciers peuvent être admissibles s'ils remplissent les conditions suivantes :

- Ils possèdent des terres forestières qui n'ont pas de vocation industrielle.
- Ils possèdent au moins 10 hectares contigus de terres forestières productives.
- Leur propriété se trouve dans la zone touchée par le dendroctone du pin ponderosa.

The mountain pine beetle infested area ranges from Smithers east to the Rocky Mountains.

Through the program, private landowners are also able to enhance their understanding and knowledge of sustainable forest management.

Forestry Liaison Officers from Natural Resources Canada are available to discuss possible treatments, eligible activities, requirements and how to apply for funding through the program.



Le Programme offre de l'aide aux propriétaires de terres forestières privées.



Financement disponible

Dans le cadre du Programme, les propriétaires de terres forestières privées sans vocation industrielle peuvent demander de l'aide technique et financière pour contrer et réduire la propagation du dendroctone du pin ponderosa ainsi que restaurer leurs terres forestières infestées. Ressources naturelles Canada couvrira jusqu'à 80 p. 100 des coûts admissibles jusqu'à un plafond annuel de 25 000 \$..

Activités du Programme

Les activités pouvant être financées dans le cadre du Programme comprennent l'élaboration de stratégies de lutte contre le dendroctone du pin ponderosa et la production de rapports connexes, des relevés de terrain, des relevés et des prescriptions de traitements, l'abattage et le brûlage, des coupes d'assainissement, l'écorçage, la protection contre le dendroctone, l'achat de phéromones et l'appâtage aux phéromones, les schémas de blocs de coupe, la préparation des lieux, l'achat de semis, la plantation ainsi que le débroussaillage et le désherbage des plantations.

Le Programme peut aussi soutenir des améliorations mineures apportées à des chemins forestiers.

Un maximum de 10 p. 100 des fonds attribués peut être utilisé pour la gestion et l'administration du projet, et un maximum de 5 p. 100 peut être consacré à l'achat d'équipements mineurs.



Le Programme soutient des pratiques forestières durables.

Responsabilités des partenaires

Le propriétaire foncier doit contribuer pour au moins 20 p. 100, en nature ou en espèces, des coûts admissibles approuvés. Les contributions en nature doivent être réelles et mesurables; elles peuvent prendre la forme de main d'œuvre, de supervision, d'équipement, de fournitures, d'espace ou de matériel de bureau ainsi que de services administratifs, techniques ou professionnels.

Comment faire une demande et obtenir de plus amples renseignements

On peut se procurer des formulaires de demande et des lignes directrices sur les exigences d'admissibilité relativement aux propriétaires fonciers se trouvant dans des zones infestées par le dendroctone du pin ponderosa à l'adresse Internet suivante : mpb.cfs.nrcan.gc.ca.

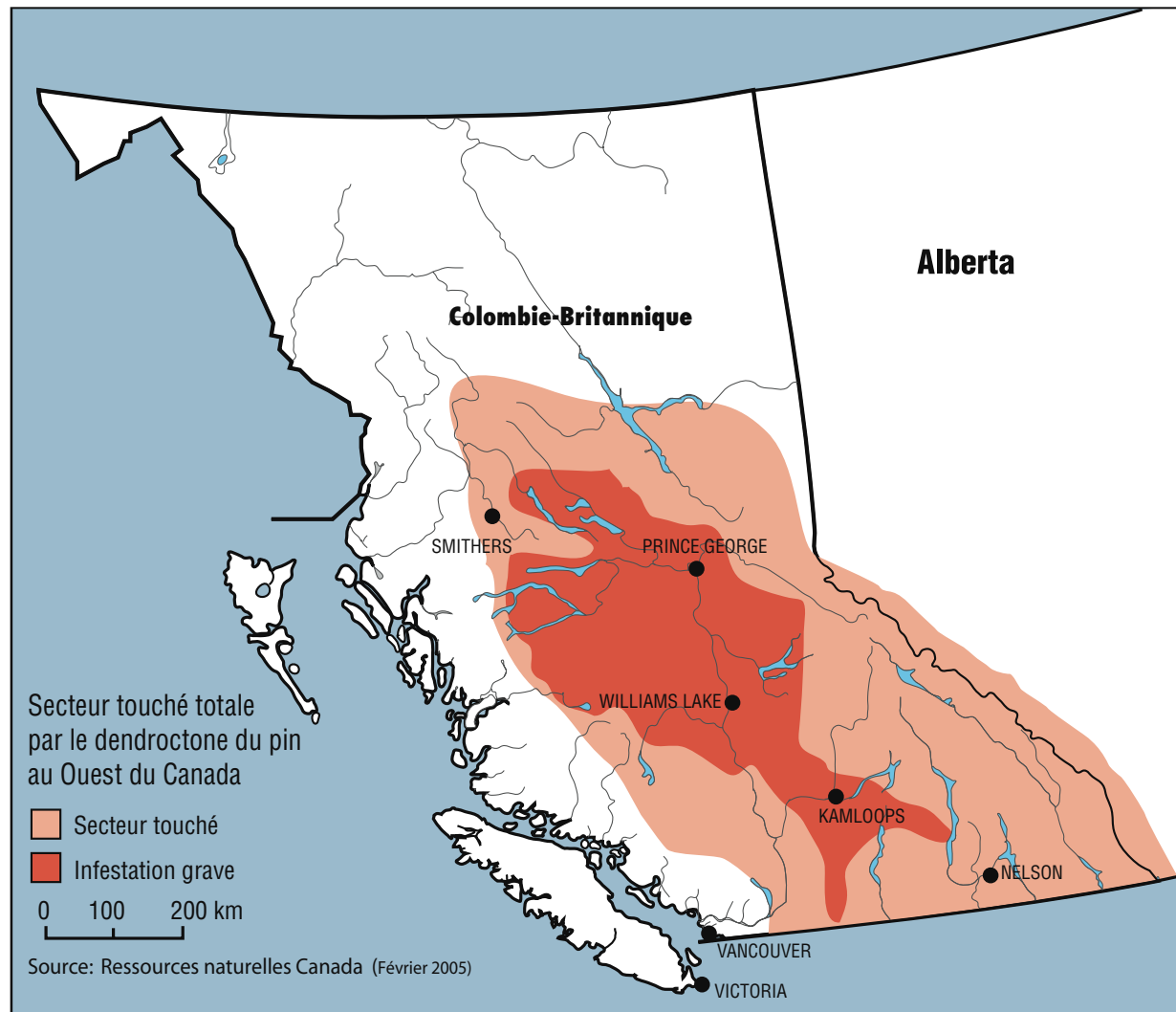
Personne-ressource

Nello Cataldo, gestionnaire du Programme
Programme de restauration des terres forestières privées
Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts
506 West Burnside Road
Victoria (C.-B.) V8Z 1M5
Téléphone : 250 363-6014 ou 1 888 255 7041
Télécopieur : 250 363-0775
ncataldo@pfc.cfs.nrcan.gc.ca

Ou communiquer avec un bureau de RNCan près de chez vous :

À Prince George (C.-B.)
Téléphone : 250 960-5691 ou 1 888 255 7041

À Kamloops (C.-B.)
Téléphone : 250 371-3949 ou 1 888 255 7041
mascott@pfc.cfs.nrcan.gc.ca



La superficie totale touchée par le dendroctone du pin ponderosa a augmenté ces dernières années.



Le Programme permet aux propriétaires fonciers de protéger les forêts dès maintenant et à l'avenir.

La présente publication est financée par le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme sur le dendroctone du pin, ce dernier étant administré par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2005

Le Programme de restauration des terres forestières privées

Le Programme sur le dendroctone du pin

